



Education International  
Internationale de l'Éducation  
Internacional de la Educación  
Bildungsinternationale



CSEE – Comité syndical européen de l'éducation  
Internationale de l'Éducation – Région européenne

Président  
Larry FLANAGAN

Vice-président-e-s  
Odile CORDELIER  
Andreas KELLER  
Trudy KERPERIEN  
Dorte LANGE  
Branimir STRUKELJ

Trésorière  
Joan DONEGAN

Directrice européenne  
Susan FLOCKEN

ETUCE-CSEE  
Boulevard Bischoffsheim 15 1000  
Bruxelles | BELGIQUE  
secretariat@csee-etu-ce.org  
+32 2 224 06 92

## Position du CSEE concernant la gouvernance économique de l'UE

*Adoptée par la réunion du Comité du CSEE (14 et 15 mars 2024)*

En réponse à l'accord conclu entre le Conseil et le Parlement européen portant sur la réforme des règles budgétaires formant le nouveau cadre de gouvernance économique de l'UE, le CSEE réitère ses préoccupations concernant les plans budgétaires structurels nationaux à moyen terme proposés et la « trajectoire de référence » que la Commission soumettra aux États membres dont la dette publique dépasse 60 % du produit intérieur brut (PIB) ou dont le déficit public dépasse 3 % du PIB. Le texte final de cet accord n'apporte aucune réponse satisfaisante à la nécessité de réaliser des investissements publics substantiels dans l'éducation.

La gouvernance économique est un pilier fondamental de l'architecture de l'Union économique et monétaire depuis 1992, qui vise à prévenir et corriger les éventuels déséquilibres macroéconomiques. La présente réforme introduit l'obligation pour les États membres de soumettre des plans budgétaires structurels nationaux à moyen terme et établit, dans certaines conditions, une « trajectoire de référence » pour les États membres dont la dette publique dépasse 60 % du PIB ou dont le déficit public dépasse 3 % du PIB. Sur la base de cette trajectoire de référence, les États membres intègrent une trajectoire d'ajustement budgétaire dans leurs plans nationaux à moyen terme, devant ensuite être approuvés par le Conseil. Les États membres pourront solliciter une prolongation de la période d'ajustement budgétaire pouvant aller jusqu'à sept ans au lieu de quatre, à condition de réaliser certaines réformes et investissements.

Notre principale préoccupation concerne l'impact potentiel de ces plans quadriennaux à moyen terme sur les investissements publics dans l'éducation. Le CSEE demeure fermement convaincu que l'amélioration de la qualité des finances publiques et la protection des investissements publics doivent être des composantes essentielles de tout cadre de gouvernance économique.

La « trajectoire de référence », élément central de cette réforme, vise une diminution moyenne annuelle minimale de 1 % de la dette publique prévisionnelle exprimée en pourcentage du PIB si celle-ci dépasse 90 % du PIB ou de 0,5 % si elle est comprise entre 60 et 90 % du PIB. Toutefois, cette trajectoire de référence risque de limiter la capacité des États membres à réaliser des investissements publics suffisants dans l'éducation et se traduira très probablement par une compression des budgets nationaux de l'éducation.



Le CSEE défend un modèle de gouvernance économique et social qui privilégie le plein emploi, la convergence vers le haut des conditions de vie et de travail, ainsi que des services publics de haute qualité, parmi lesquels l'éducation. Les mesures de relance doivent impérativement soutenir les transitions écologique et numérique dans le secteur de l'éducation et de la formation, encourager la création d'emplois de qualité et garantir des salaires décents dans l'ensemble des États membres.

En outre, compte tenu de l'importance des plans budgétaires structurels à moyen terme, des rapports d'avancement annuels, des lignes directrices pour l'emploi et des recommandations spécifiques par pays, il est nécessaire de démocratiser le Semestre européen. La participation des partenaires sociaux, notamment le CSEE et ses organisations membres, doit être renforcée pour s'assurer que les décisions correspondent aux besoins et priorités des travailleur·euse·s et des citoyen·ne·s, en particulier dans le cadre des plans budgétaires structurels à moyen terme.

Le CSEE insiste sur le rôle crucial des investissements publics pour stimuler la croissance économique et la création d'emplois. Nombreuses sont les études qui ont mis en évidence l'effet multiplicateur des investissements publics, confirmant ainsi leur impact positif sur la croissance à long terme. Par conséquent, toute mesure visant à réduire les investissements publics constitue un obstacle au développement économique et porte préjudice au bien-être des générations actuelles et futures.

Le CSEE continuera à suivre de près les investissements publics dans l'éducation qui garantissent un enseignement de qualité et inclusif. Seuls des investissements soutenus permettront de créer les conditions favorables à la construction d'un avenir prospère et équitable pour l'ensemble des citoyen·ne·s de l'Union européenne.

Le CSEE appelle les membres de la Plateforme du CSEE pour le Semestre européen et les membres du Comité du CSEE dans les États membres de l'UE et les pays candidats à utiliser la présente déclaration dans le cadre de leurs actions menées auprès de leurs gouvernements nationaux, des partenaires sociaux concernés et des responsables politiques.

\* \* \*